

## RAPPORT D'ACTIVITES

Notre engagement est triple :

- Aide aux Victimes de la Route,
- Lutte contre l'insécurité routière,
- Formation et soutien pédagogique.

### 1/ Actions auprès des victimes :

En 2012, nous avons eu 105 dossiers actifs c'est-à-dire avec interventions "lourdes" (accueil des victimes, organisation du dossier médical, accompagnement chez un médecin expert de recours, chez un avocat, ...).

- Depuis quelques années, notre activité semble se stabiliser à une grosse centaine de dossiers actifs.

*Les dossiers gérés restent tout aussi difficiles à appréhender car au delà de l'aspect blessure physique, le psychologique prend de plus en plus d'importance.*

- Et toujours un nombre important de renseignements téléphoniques. De plus en plus hors département à cause de (ou grâce à) notre site internet et qui ne génèrent pas financièrement d'adhésions.
- Notre essai de permanence hebdomadaire à l'AS.A.S - AMAVIE n'a pas été concluant, puisque sur une période d'environ 3 trimestres, seulement 3 dossiers ont abouti (3 cotisations).  
Les relations entre les juristes de l'AS.A.S – AMAVIE et l'AAVR sont restées les mêmes.  
L'AAVR ne pouvait supporter les frais financiers (déplacements, stationnement) lié à ces permanences.

Par le terme "**victimes**", il faut entendre en premier lieu la définition retenue par **la loi Badinter (05.07.1985)** : les passagers, les conducteurs non responsables, les piétons, les cyclistes, les personnes âgées de plus de 70 ans et celles titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux > 80 %.

Nous ajouterons les conducteurs responsables protégés par un contrat protection conducteur.

Comme notre champ d'action se limite aux dommages corporels, nous retournons vers les associations de consommateurs tous les problèmes matériels, d'expertises de véhicules, d'application du contrat d'assurances.

Notre rôle est

- d'expliquer aux victimes :
  - o leurs droits mais aussi leurs devoirs,
  - o le contenu de la loi Badinter,
- de les aider à constituer leurs dossiers

- administratif,
- médical,
- de les guider vers un médecin de recours si elles le souhaitent,
- de leur expliquer le contenu d'une expertise médicale afin que tous leurs préjudices soient examinés correctement,
- de vérifier que la proposition financière soit conforme et aux conclusions médicales et à la jurisprudence,
- de les aider dans leurs relations avec leur avocat, en cas de saisie du TGI, pour que leur dossier soit le plus parfait possible,

## **2°/ Notre engagement Sécurité Routière :**

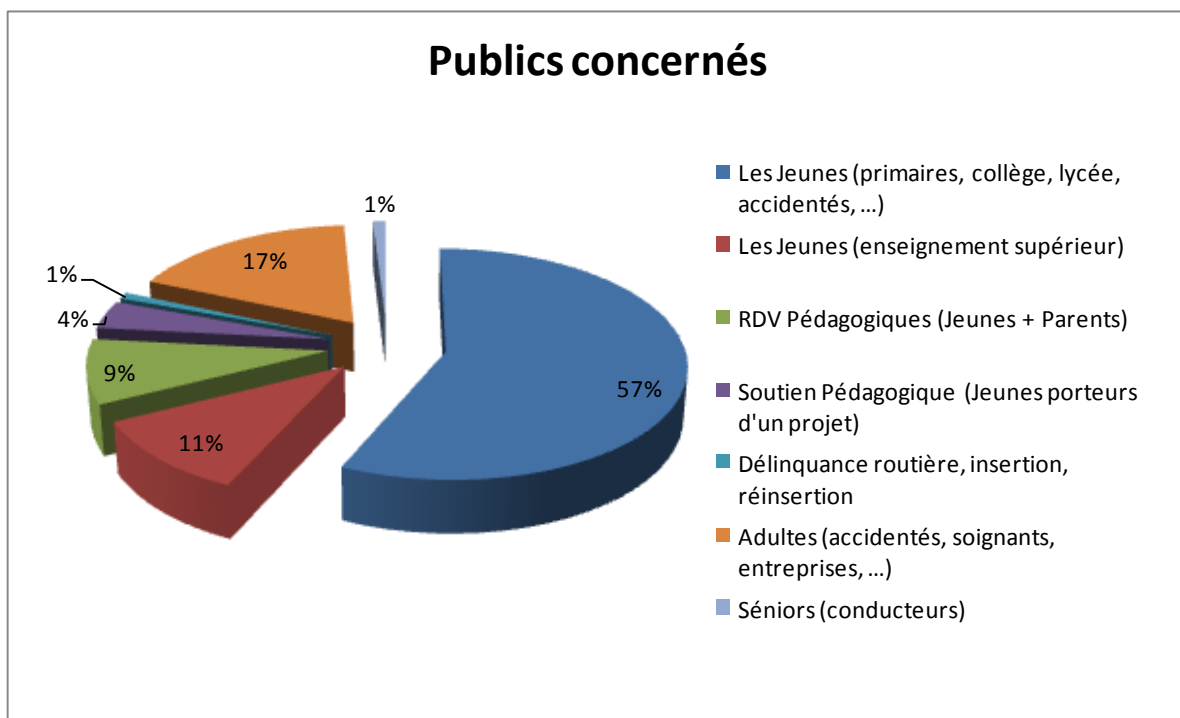
Nos engagements Sécurité Routière et les actions menées par l'AAVR correspondent parfaitement aux objectifs définis par le DGO (*Document Général d'Orientations*), dans le cadre du PDASR (*Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière*).

Nos interventions de sensibilisation et de prévention sont importantes. Leur but étant que chaque conducteur ou futur conducteur ait une conduite la plus responsable possible.

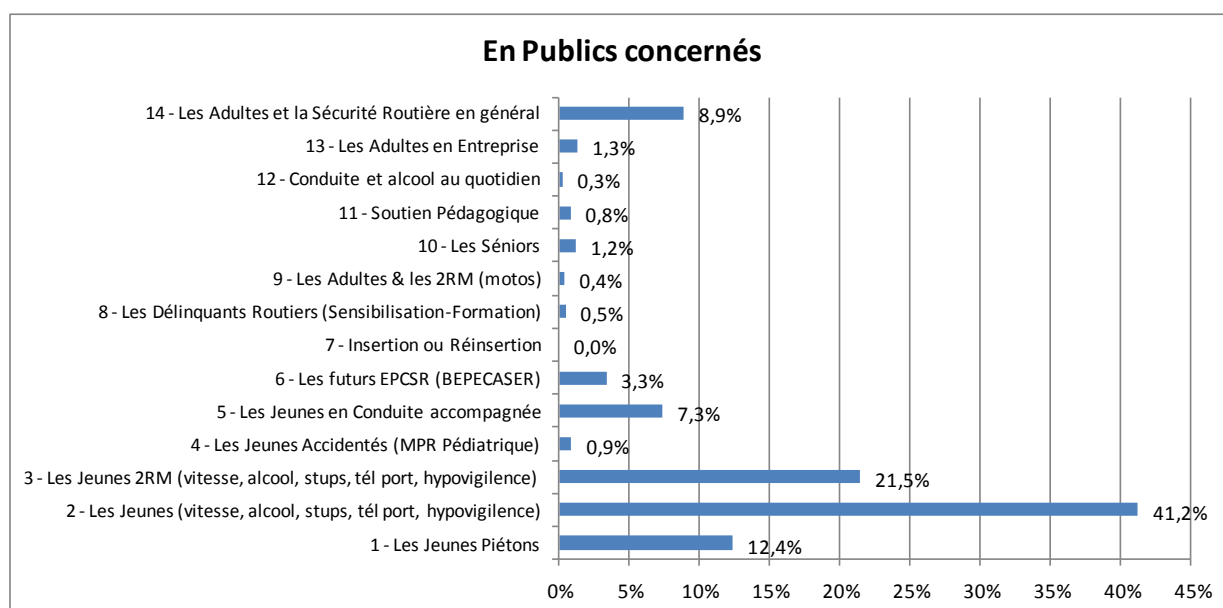
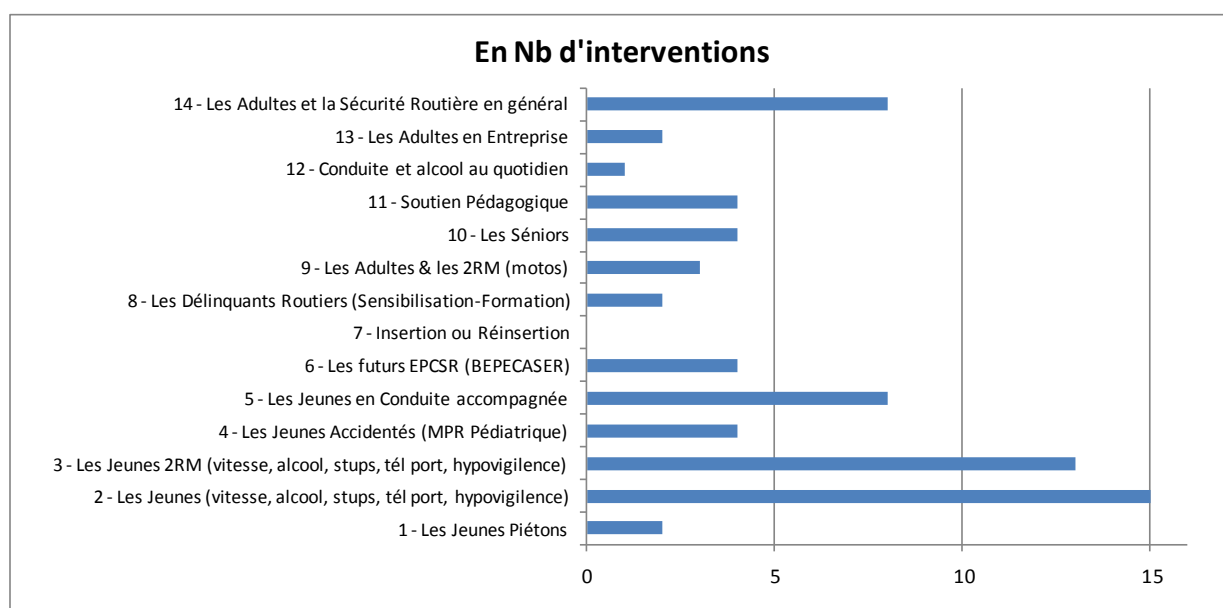
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Nb total d'interventions</i>	49	67	72	73	70
<i>Nb total de participants</i>	2675	3715	3747	4527	4328
<i>Dont Jeunes &lt; 25 ans</i>	2177	3243	3151	3909	3698
<i>Dont Adultes</i>	498	472	596	618	630

\*Par adultes, nous entendons les parents, les enseignants et les plus de 25 ans.

Les publics concernés lors de ces interventions :



Les enjeux traités lors de ces interventions :



L'activité de l'AAVR évolue, elle suit voire anticipe les enjeux nationaux et départementaux que sont les Jeunes. De nos interventions, nous pouvons dégager de grands axes d'orientation :

- 1- Mise en place d'un travail important au niveau des collèges dans le but d'aboutir au BSR (Brevet Sécurité Routière) et à une conduite propre et réfléchie.  
N.B. : Le BSR a été modifié et est devenu le permis AM le 19.01.2013.
- 2- Les lycées qui nous font appel, sont très motivés et font un travail de qualité en amont et en aval de l'intervention.  
Le but est qu'à leur sortie du lycée, les Jeunes poursuivent leurs études et/ou puissent entrer dans la vie active en toute sérénité avec un permis tout neuf.

- 3- Les rendez-vous pédagogiques en auto-école nous offrent des moments rares où l'on peut s'adresser simultanément aux Jeunes et à au moins un des deux parents.
- 4- L'enseignement supérieur a une demande plus faible mais croissante. Les étudiants dans le cadre de leurs études ont une action de prévention à organiser, et doivent effectuer un travail de sensibilisation en amont.

### **3°/ AAVR : Outil pédagogique – Outil de formation :**

En 2012, Michel a suivi en tant que "tuteur"

- 4 étudiants de l'IUT GEA de St-Etienne (pour l'organisation d'une journée de Sécurité Routière, ouverte à tous les étudiants)
- 2de ASSP de Verrières-en-Forez

Notre Président, ancien enseignant, attache beaucoup d'importance à ces soutiens et souhaite qu'ils se pérennisent dans les années à venir.

*Nous remercions l'ensemble de ces partenaires pour leur soutien et leur investissement au sein de l'association.*

*Notre association est gérée comme une petite entreprise, sans pour autant en avoir la structure et les ressources financières, en effet nous fonctionnons avec des bénévoles dont les compétences et les disponibilités diffèrent.*

*Aussi si de bonnes volontés voulaient bien se joindre à nous, nous serions enchantés de les accueillir.*

Blandine MARTIN, Secrétaire